



Congrès ABF 2009

Synthèse ATELIER 4

**La bibliothèque en chantier : élu, architecte, programmiste et bibliothécaire**

**Par Jean Mallet**

L'atelier, modéré par **Arlette Pailley-Katz**, directrice de la BU Paris-Diderot/Paris 7 réunissait **Anne Verneuil**, directrice de la B.M. d'Anzin (15 000 habitants dans le Nord), **Serge Lestrille** du cabinet Emergences Sud, **Bernard Bassez**, membre de la mission interministérielle sur la qualité des constructions publiques et **Bernard Baude**, maire de Méricourt (12 000 habitants dans le Pas-de-Calais).

**Arlette Pailley-Katz**, en introduction, fit une rapide présentation de son expérience personnelle : désamiantage de Jussieu, rénovation des Grands Moulins qui a abouti à l'ouverture de la nouvelle bibliothèque en octobre 2007.

**Bernard Baude** évoqua ensuite les multiples problèmes que peut rencontrer un élu désireux de mener à son terme la construction d'une bibliothèque de 1600m<sup>2</sup> sur une ancienne friche industrielle. Cet ambitieux projet de la municipalité rejoignait la volonté des habitants de la commune de voir une véritable bibliothèque succéder à l'ancienne Bibliothèque Max-Pol Fouchet essentiellement réservée à l'enfance et la jeunesse.

Le plan de l'architecte fut proposé aux habitants et discuté mais rien ne put être réalisé avant les élections municipales de 2007. Après ces dernières, tout fut remis sur la table. Un jury (obligatoire) fut instauré qui examina 47 dossiers pour en retenir 4. Le choix final se porta (par chance!) sur le projet ayant à la fois les faveurs des professionnels du jury et celles du collectif de citoyens amené à donner son avis.

**Bernard Bassez** qui, par ailleurs fut membre du jury du concours de Méricourt insista tout particulièrement sur la nécessité de poser des questions cohérentes à l'architecte. Il précisa ensuite le cadre juridique de constitution du jury qui doit obligatoirement comporter 1/3 de professionnels. Pour lui, il serait bon que ce soient eux-mêmes des architectes. Il est important que le jury essaye de cerner le plus précisément possible les attentes du maître d'ouvrage et celles des usagers en évitant, toutefois de trop se laisser influencer par les apparences. L'architecte doit être en mesure d'expliquer en quoi son projet répond à ces attentes. Il conviendra toutefois de se méfier des choix fondés uniquement sur des références similaires, ainsi la sélection d'un spécialiste des bibliothèques ne sera pas forcément la meilleure garantie.

**Serge Lestrille**, consultant, souvent interpellé par les élus confrontés à la nécessité de mener à bien un projet de construction à pour mission essentielle de les aider à le clarifier et le préciser. C'est pourquoi il préfère se présenter comme un «accompagnant» plutôt que comme un «programmiste». Il cite comme exemple de cette démarche son expérience à Draguignan il y a deux ans où la future médiathèque se devait de répondre au mieux aux besoins des handicapés. Il souligne l'importance des services municipaux souvent «moteurs», mais, parfois «freins». Il convient de les aider à s'approprier le projet. La même remarque, bien sûr, s'applique aux élus. Quant aux bibliothécaires, il est évident qu'il convient de les associer étroitement sans oublier qu'ils ont parfois la fâcheuse tendance à avoir «le nez dans le guidon».

En ce qui concerne les architectes il est essentiel de leur fixer le plus clairement possible les contraintes, dans le cadre, bien sûr du strict respect de la législation en la matière. En effet, les modalités de consultation des équipes sont très rigoureusement réglementées.

**Anne Verneuil**, apporta ensuite le témoignage d'une bibliothécaire confrontée à la construction d'un nouvel équipement. Son rôle fut celui d'une sorte de «chef d'orchestre». La ville d'Anzin souhaitait se doter d'une nouvelle bibliothèque. Le directeur général des services était, dès le départ, très favorable à la création d'une médiathèque en partenariat avec 3 communes voisines plus petites. Elle arriva sur son poste au moment du rendu du concours d'architecte. C'est dans ce contexte qu'elle fut amenée à travailler avec Bernard Lestrille. Le projet retenu par le jury était loin d'être le plus fonctionnel mais ses qualités esthétiques et son implantation emportèrent la décision.

À ce stade elle se trouva un peu seule, entretenant de bonnes relations avec les services municipaux mais, plus conflictuelles avec l'architecte qui avait tendance à se réfugier derrière son statut.

À l'époque, le projet de médiathèque fut vivement critiqué par l'opposition qui y voyait le symbole de la politique dispendieuse de la municipalité. Les élections municipales se traduisirent par un changement de majorité. Il fallut reprendre le travail de sensibilisation auprès des responsables de la bibliothèque en liaison avec les élus. La DRAC et le Conseil général furent appelés à la rescousse. Finalement, le projet initial a été considérablement revu. Anne Verneuil se trouve chargée des services culturels et elle essaye de tirer partie au mieux de cette situation. Le chantier est actuellement en cours... à suivre

À l'issue de ces interventions, un débat s'instaura avec la salle. Des précisions furent demandées sur la composition du jury. Serge Lestrille fit part de son point de vue : écarter les bibliothécaires du jury (ils sont juges et parties). **Marie-Françoise Bisbrouck** présente dans l'assistance fit part de son désaccord en se fondant sur son expérience en la matière. Parfois 60% du jury est composé d'architectes et pour elle il est nécessaire qu'au moins un bibliothécaire en fasse partie. D'autre part, le rapport de la commission technique n'est très souvent pas pris en compte par le jury (surtout s'il compte beaucoup d'architectes). Pour Bernard Lestrille ce travail pourra être utilement utilisé après le choix final.

Certains intervenants insistèrent sur la nécessité de prendre davantage en compte les évolutions dans les usages de la bibliothèque, d'autres évoquèrent la question des restructurations et rénovations qui pose des problèmes spécifiques.

**Marie-Christine Pascal** (BM Chalon sur Saône) souleva la question du coût de fonctionnement dans le choix du projet, il s'avère parfois très difficile de le prendre en compte même s'il s'agit là d'un point essentiel.